

Faire des affaires en Europe : quelques différences importantes entre le Canada et l'Europe

25 avril 2013

**Séminaire stratégique – L'Union européenne : des occasions
d'affaires pour le Québec**

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Séminaire donné par M^e Shahir Guindi

Plan de la présentation

1. Commencer du bon pied
2. Déterminer le bon endroit
3. Éviter les surprises en se conformant dès le départ
4. Conformité – particularités allemandes pour les investisseurs étrangers
5. Conformité – particularités françaises pour les investisseurs étrangers
6. Des surprises fiscales
7. Des surprises dans le domaine de l'emploi
8. L'impact du modèle européen
9. D'un point de vue judiciaire
10. Une question de mentalités

Commencer du bon pied

- ✓ Être conscient des différences
- ✓ Questionner
 - ✓ protection des données, importations et exportations, normes du travail, taux d'imposition et TVA, restrictions sur l'approvisionnement et la distribution, la protection de la propriété intellectuelle, les lois sur l'insolvabilité, les règles en valeurs mobilières, les modèles pour la constitution d'une société.
- ✓ Identifier des repères
- ✓ Éviter de confondre proximité et identité, être prudent avec la vision globale de l'Europe.

Déterminer le bon endroit

- ✓ Identifier les attraits et inconvénients des marchés ciblés.
- ✓ La disponibilité de la main-d'œuvre et les conditions de travail, les pôles de compétence, les conséquences fiscales, l'approche en insolvabilité, la proximité des milieux universitaires et de recherches, etc.
- ✓ Garder en tête que le droit des sociétés est plus souple au Canada que dans la plupart des pays européens.
- ✓ Des conseils juridiques pour choisir un endroit stratégique pour les besoins de l'entreprise.

Éviter les surprises en se conformant dès le départ

- ✓ Satisfaire les exigences administratives et légales dès le départ, du premier coup.
- ✓ Le marché de l'emploi, par exemple, peut réserver de vilaines surprises en cas de lacunes.
- ✓ Les coûts engendrés pour réparer les pots cassés risquent d'être faramineux.

Conformité - particularités allemandes pour les investisseurs étrangers

- ✓ Des modifications législatives effectuées en 2009 sont potentiellement prohibitives pour les investissements étrangers en Allemagne.
- ✓ Certaines acquisitions par des investisseurs étrangers seront prohibées si elles menacent les politiques publiques ou la sécurité de l'Allemagne.
- ✓ Le gouvernement ne cherche cependant pas à isoler l'Allemagne des investisseurs étrangers, et la Cour européenne de justice propose une interprétation stricte des amendements.
- ✓ Quelques détails sur la procédure d'acquisition par un investisseur étranger d'une entreprise allemande ou d'une participation importante dans une compagnie.

Conformité - particularité française pour les investisseurs étrangers

- ✓ Un investisseur étranger ne peut prendre le contrôle de certains actifs en France sans une autorisation de l'administration française:
 - ✓ ordre public
 - ✓ défense nationale
 - ✓ armes ou substances explosives

Des surprises fiscales

- ✓ Crise économique? Pas de panique.

- ✓ En quelques chiffres:
 - ✓ en France
 - ✓ en Irlande
 - ✓ en Allemagne

- ✓ En France, il y a des crédits d'impôt pour la recherche et le développement.

- ✓ En Irlande, pour les sociétés de portefeuille, il y a une exemption de paiement de l'impôt sur le gain en capital attribuable à la vente d'actions détenues dans une filiale, ainsi que des crédits d'impôt sur les dividendes et intérêts reçus de filiales étrangères.

Des surprises dans le domaine de l'emploi

- ✓ Pour une entreprise, il peut être stratégique d'établir la production en Europe. En France par exemple, la main-d'œuvre est plus abordable qu'au Canada.

- ✓ Quelques particularités dans le domaine de l'emploi:
 - ✓ La participation des instances représentatives du personnel à la vie des sociétés, tout particulièrement en France et en Allemagne.
 - ✓ La réglementation en matière de droit du travail, notamment la procédure de licenciement et les plans sociaux en France.

L'impact du modèle européen

- ✓ Une porte d'entrée sur tout le marché européen grâce à la liberté de circulation.
- ✓ Garanties et occasions d'affaires.
- ✓ Aucune formalité administrative additionnelle.
- ✓ La corde sensible: le droit de la concurrence.
- ✓ L'exécution des jugements au-delà des frontières nationales.

D'un point de vue judiciaire

- ✓ Le modèle français;
 - ✓ solutions judiciaires ou parajudiciaires plus accessibles
 - ✓ courts délais, efficacité et rapidité
- ✓ le Tribunal de commerce, un bémol
 - ✓ aucun juge n'y siège ou ne le préside
 - ✓ tribunal de première instance qui a une compétence équivalente à celle attribuée à la Cour supérieure.
 - ✓ des commerçants élus y siègent.

Une question de mentalités

L'approche n'est pas la même d'un continent à l'autre.

Si au Canada le premier contact avec les dirigeants des entreprises se fait aisément, l'Europe quant à elle représente un marché où les premiers contacts et les premières ententes s'établissent plus difficilement.

Par contre, en termes de concrétisation, l'Europe sait se montrer plus efficace que notre système et notre mentalité canadienne pour clôturer et boucler les projets d'affaires.

**Bon succès dans vos projets
futurs!**

Merci.